



## Depart de mon logement dans 2 ans

Par **guirlande**, le **05/03/2017** à **14:51**

bonjour

Je vis dans mon appartement depuis 35ans 37 ans quand je partirai, j'aimerais savoir si je dois refaire les peinture dans mes chambres car je les trouve vraiment sales moquette au mur donc j'ai essaye de l'enlever mais en dessous cest trop difficile ya plusieurs couches de tapisserie et je n'ai pas les moyens de refaire le reste je lavais fait faire depuis quelques annees que me conseillez vous car je suis assez embetee

on me dit que de tte facon ce nest pas la peine de refaire vu que le locataire apres tant d'annees devra refaire l appartement je ne voudrais pas etre embetee à mon départ

Je vous remercie de me donner des conseils

merci beaucoup  
mme idris

Par **cocotte1003**, le **05/03/2017** à **15:31**

Bonjour, l'usure est à la charge du propriétaire. Au bout de trente sept ans, aucun problème pour vous, cordialement

Par **Lag0**, le **05/03/2017** à **16:29**

Bonjour,

Pas si simple cependant. Car si la vétusté est bien à la charge du bailleur, ici on a de la moquette qui a été enlevée, à priori avec un résultat non satisfaisant, ce qui peut être considéré comme dégradations et non usure naturelle. Il aurait mieux valu tout laisser en l'état.